



# AVIS PUBLIC

À LA POPULATION DE LA MRC DE MANICOUAGAN

## RÈGLEMENT 2023-01 RELATIF À L'ADOPTION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE MANICOUAGAN

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière, que le Conseil de la MRC de Manicouagan a adopté, lors de sa séance ordinaire du 15 mars 2023,

⇒ Le règlement 2023-01 relatif à l'adoption du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Manicouagan.

Ce règlement peut être communiqué à quiconque en fait la demande au service du greffe de la MRC de Manicouagan.

Donné à Baie-Comeau, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de mars 2022.

Lise Fortin  
Directrice générale et  
greffière-trésorière